



Toulon, le 08 octobre 2019

L'Inspecteur d'académie

des Services de l'Education Nationale du Var

Mesdames les Inspectrices, Messieurs les Inspecteurs

De l'Education Nationale chargés du 1er degré du

Directeur Académique

département du Var

Affaire suivie par Madame Sandrine ADAM

Adjointe au directeur académique des services de l'éducation nationale chargée du premier degré

> Téléphone 04 94 09 55 16 Courriel siena83@ac-nice.fr

Objet : Modalités de communication concernant la DSDEN, les circonscriptions et

à

Rue de Montebello CS 71204 83070 Toulon cedex Nos références SA/PM/2019-2020-002

les écoles du département du Var

La présente note a pour projet de préciser les conditions d'utilisation des outils numériques à des fins de communication. Elle distingue les communications externes destinées au grand public, des échanges pédagogiques ou administratifs internes.

## Communication grand public

Depuis la rentrée 2013, le site de la DSDEN est sous le même outil de publication que le site du Ministère de l'Education nationale et respecte la charte graphique. Ce site est chargé de la communication à destination du grand public : élèves, parents, partenaires, autres établissements ... Il appartient à chaque inspecteur de l'éducation nationale de faire remonter les informations à publier sur ce site afin de valoriser les actions mises en œuvre dans le département, dans les établissements des premier et second degrés.

Tous les sites officiels des écoles doivent être également sous la même charte graphique.

De plus, afin de protéger l'image de marque de l'Education nationale, il convient de répondre à un besoin de sécurisation des infrastructures et, par conséquent, d'héberger ces sites sur les serveurs académiques. Ainsi, toute école souhaitant disposer d'un site à des fins de communication vers le grand public devra utiliser la maquette retenue au niveau de l'académie.

Les sites d'écoles hébergés chez des opérateurs privés devront être progressivement fermés et transférés avec l'aide de l'équipe de la circonscription dont dépend la structure.

## Communication des services administratifs de la DSDEN

Les informations des différents services de la DSDEN (DEVS, DOS, DPE,...) à l'attention des circonscriptions et des enseignants se sont depuis 2015 réalisées progressivement par le biais du portail intranet académique ESTEREL. Dorénavant, elles s'effectueront uniquement par le biais du portail intranet académique ESTEREL.

Communication des ressources pédagogiques à destination des enseignants
Les ressources pédagogiques construites par les référents des différents dossiers
spécifiques (Maîtrise de la langue, LVE, Mathématiques, E.P.S., etc) sont
accessibles par l'ensemble des enseignants dans un espace M@gistère, intitulé
« Ressources pour tous – 83 ».

Une lettre d'informations regroupant l'ensemble des nouveautés de l'espace est envoyée chaque mois à l'ensemble des équipes de circonscription et des enseignants du département.

Chaque référent est responsable du contenu proposé sur l'espace et peut demander sa modification.

## Communication interne aux circonscriptions

Actuellement la communication des circonscriptions avec les directeurs d'écoles et les enseignants s'effectue par l'utilisation d'un e-Réseau sur la plate-forme M@gistère. Il est rappelé qu'il est inutile de reproduire sur ce nouvel espace de circonscription, les documents déjà mis à disposition sur le portail intranet académique Esterel ou sur l'espace départemental « Ressources pour tous – 83 ».

## Usages pédagogiques dans les écoles

Les usages pédagogiques utilisant le numérique devront se faire par l'utilisation d'un environnement numérique de travail (ENT). Il convient de choisir en priorité, les éditeurs pour lesquels une convention partenariale a été signée avec la DSDEN.

cadre de la communication à destination du grand public ou des enseignants.

Pièce jointe : Formulaire de publication d'une information ou d'une ressource dans le